

<p>RESOLUTION N° AGN/44/RES/1</p> <p><u>OBJET :</u></p> <p>FICHER D'IDENTIFICATION DES MARQUES DE MACHINES A ECRIRE</p>	<p>CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION :</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE à l'année 1975</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE</p> <p>dans la rubrique : Identification d'objets</p>
---	--

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 44ème session à BUENOS AIRES, du 9 au 15 Octobre 1975,

VU la résolution adoptée par l'Assemblée Générale au cours de sa 33ème session (Octobre 1964),

PREND ACTE de la diffusion de fichiers d'identification des marques de machines à écrire effectuée jusqu'à ce jour par le Secrétariat Général en application de cette résolution,

PREND ACTE de ce que le Comité d'Experts désigné au cours de la 38ème session de l'Assemblée Générale en Octobre 1969 a estimé par une large majorité que la méthode de classification actuellement utilisée était satisfaisante,

INVITE le Secrétaire Général à poursuivre la diffusion des caractéristiques de machines à écrire selon la méthode utilisée jusqu'ici pour la classification de cette documentation,

INVITE les B.C.N. à recueillir le maximum d'informations et à les adresser au Secrétariat Général en vue de la mise à jour de cette documentation et de l'amélioration des systèmes de sous-classification.